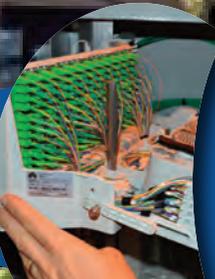


La Lettre de Villers sur-Mer



Côté
MAIRIE



**Fibre et réseaux
mobiles à Villers**

en pages 4 à 6



**Sur tous les fronts,
la Municipalité**

en pages 18 à 21



**Sécurité sanitaire
et sécurité routière**

en pages 18 à 26

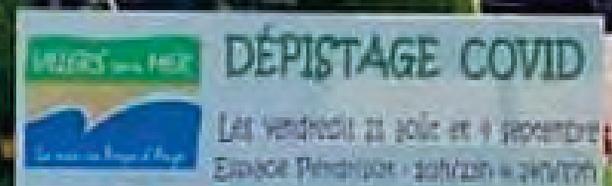




Table des matières

Côté Mairie...

Le mot du Maire 3

Dossier : la fibre et la téléphonie mobile à Villers-sur-Mer

- 1. À la maison : le réseau fibre optique (FttH) 4
- 2. En itinérance : le réseau de téléphonie mobile (2G à 5G) 6

Les principales activités et initiatives de votre équipe municipale

- 1. Animations : nous gardons notre mini-golf une saison de plus ! 7
- 2. Animaux : un partenariat avec l'association *La Dame Blanche* 7
- 3. Commerces : un audit des terrasses de nos cafetiers et restaurateurs 8
- 4. Communications : notre Mairie a un nouveau site web 9
- 5. Culture : dans l'attente d'une reprise... 9
- 6. Église : les pierres sculptées continuent à arriver 10
- 7. Environnement : Villers-sur-Mer rejoint « *France Ville Durable* » 11
- 8. Handicap : mise à jour du diagnostic « PAVE » pour 2021 11
- 9. International : nous sommes jumelés avec Leopoldsburg ! 12
- 10. La Mairie à votre service 13
- 11. Mobilité : les trajets que pourraient prendre nos pistes cyclables 14
- 12. La Poste veut réduire ses horaires d'ouverture à Villers 15

La sécurité, première des libertés

- 13. Santé : de nouveaux arrêtés préfectoraux concernant la Covid-19 16
- 14. Sécurité : l'équipe municipale lance l'action « Participation citoyenne » 19
- 15. Sécurité : installation de 15 nouvelles caméras de sécurité 20
- 16. Sécurité : les falaises des Vaches noires ne sont pas sans danger 20
- 17. Sécurité : la surveillance de notre plage réglée ! 21
- 18. Sécurité : lancement des travaux sur la sécurité routière 21

La Mairie sur tous les fronts pour Villers

- 19. Social : des navettes gratuites pour les demandeurs d'emploi 22
- 20. Des circuits sport-santé prochainement installés 22
- 21. Tourisme : Villers classée « station touristique » pour 12 ans de plus ! 23
- 22. Réseaux sociaux : la Charte de notre ville 24

Hors-dossier

- Tribune de l'opposition 23

Contacts utiles : téléphone, email et adresse 25

Côté Activités...

I – Vie associative : les associations villersaises

- 1. L'Association de paléontologie de Villers-sur-Mer (APVSM) 2
- 2. L'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) sur le terrain 3
- 3. La bibliothèque se modernise et passe au numérique 4
- 4. Le "Café littéraire" prépare son troisième prix Premium, en coulisses 5
- 5. Le bilan 2020 de l'Entraide 6
- 6. Karaté club de Villers : Flora et Nathan sont champions de e-karaté 7
- 7. Le Tennis Club de Villers poursuit ses activités 7
- 8. AJV (Association des Jeunes Villersois) : la marche 8
- 9. Le PNVB (Pôle Nautique Villers-Blonville) 9
- 10. L'association "Théâtre et Compagnie" a de nombreux projets. 10
- 11. L'Association Sportive Villers-Houlgate (ASVH - football) 11

II – Vie communale : SPACE et les Comités citoyens

- 1. Présentation du SPACE 12
- 2. Les comités citoyens 14

La Lettre de Villers-sur-Mer

est une publication trimestrielle
de la **Municipalité de Villers-sur-Mer**
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Directeur de Publication :

Thierry GRANTURCO, maire

Rédaction :

Florence Le Nail, Fanny MAILLARD,
Laurence KIEFFER, Louis RONSSIN
Photographies : Matthieu GAILLANDRE,
Laurence KIEFFER



N° ISSN XXXX-XXXX en cours d'attribution

Dépôt légal à la parution
Ce numéro a été imprimé à 2500 exemplaires



Réalisation & Impression :
EDH Pont-Authou (Normandie)
N° SIRET : 421.115.866.00020



Tout au long de ces pages, des QR-Codes vous permettront de vous rendre directement sur les sites internet mentionnés ou les adresses mails des contacts, ou de consulter des vidéos en lien avec l'article.

Le mot du Maire

La Lettre de Villers: un outil didactique pour répondre à vos questions.

Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Chers amis,

Je vous prie de trouver ci-joint notre numéro de mars 2021.

Chaque *Lettre de Villers* contiendra désormais un « Dossier ». En l'occurrence, le dossier de ce numéro est consacré à la **fibre** et à la **téléphonie portable** à Villers. Parce que vous êtes nombreux à nous demander pourquoi vous n'avez pas la fibre, comment l'obtenir, pourquoi les réseaux de téléphonie mobile sont si faibles à Villers, etc...

Ces problématiques ont retenu toute notre attention et nous travaillons ardemment à résoudre les soucis que vous rencontrez à cet égard.

La fibre et la téléphonie portable sont des sujets techniques. Ils sont expliqués dans cette *Lettre de Villers* de la manière la plus didactique possible. Nous espérons que vous y trouverez des réponses à vos questions.

Cette *Lettre de Villers*, comme celles qui suivront, vous retraceront les principales activités et initiatives de l'équipe municipale durant la période concernée. De manière simple et brève, sachant que l'équipe municipale reste par ailleurs à votre disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne lecture et vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Chers amis, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Thierry Granturco

Thierry
GRANTURCO



**(...) L'équipe municipale reste par ailleurs
à votre disposition pour répondre à l'ensemble
des questions que vous pourriez vous poser.
(...)**



Dossier

La fibre et la téléphonie mobile à Villers-sur-Mer

4

Il ne peut y avoir une bonne numérisation des services municipaux sans une infrastructure réseau performante. Dit autrement nous ne pouvons développer des services numériques pour les Villersois sans nous pencher sur la question de la performance de nos réseaux de données, permettant notamment d'accéder à Internet.

Vous êtes très nombreux à interroger la Mairie sur la fibre et la réception des réseaux téléphoniques dans notre ville.

Nous essayons ci-dessous de vous expliquer, de manière didactique, ce que sont les différents réseaux permettant l'échange de données (réseau filaire fibre optique et réseau de téléphonie mobile) et de manière

plus particulière où en est leur développement dans notre ville et quelles sont les actions menées par l'équipe municipale pour en améliorer la qualité.

Ceux d'entre vous qui connaissent la question, pourraient trouver ces explications simplistes. Mais vous êtes peu nombreux à maîtriser ce sujet technique. Ceux d'entre vous qui ne le maîtrisent pas, et vous êtes nombreux dans ce cas, pourraient trouver ces explications encore trop techniques.

Dans tous les cas de figure, nous restons à votre disposition à la Mairie pour répondre aux questions que vous pourriez continuer de vous poser après avoir lu ce dossier.

I. À la maison: le réseau fibre optique (FttH)

La fibre optique, qu'est-ce que c'est?

Le réseau filaire Fibre optique dit FttH (*Fiber to the Home* - Fibre jusqu'à l'abonné) correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel.

Le FttH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné. Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre.

Un réseau fibré d'un bout à l'autre permet d'atteindre des débits beaucoup plus importants, jusqu'à 1 gbit/sec (1000 mbit/sec) contre maximum 25 mbit/sec en ADSL (réseau cuivré). Il est à noter que le réseau fibre optique est évolutif et permet d'atteindre des débits jusqu'à 10 gbit/sec (10000 mbit/sec).

Le déploiement de la partie terminale des réseaux (boucle locale) s'entend :

- dans les rues (déploiement horizontal) ;
- puis dans les immeubles collectifs (déploiement vertical) ;
- enfin jusque dans les logements (raccordement final).

En d'autres termes, le déploiement d'un nouveau réseau FttH constitue la solution **la plus pérenne pour proposer des services de communications électroniques à très haut débit en situation fixe.**

La France a été découpée en 2 zones selon essentiellement les densités de population. La *Zone Très Dense* et la *Zone Moins*

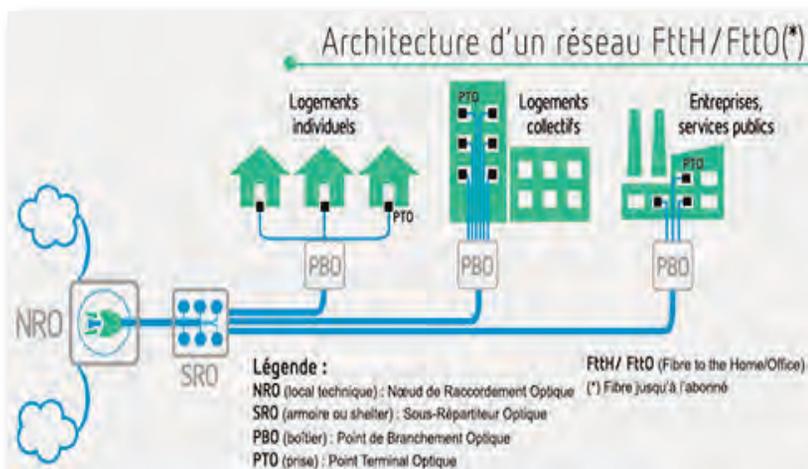


Dense. **Villers-sur-Mer fait ainsi partie de la Zone Moins Dense (ZMD)**. Une partie de la Zone Moins Dense est **déployée par les opérateurs privés sans subvention ni intervention publique**. C'est le cas en ce qui concerne notre ville.

La fibre optique à Villers-sur-Mer

Pour Villers-sur-Mer, la décision a été prise à l'échelle de notre Communauté de Communes, la 4CF (Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie). La décision a ainsi été de confier le déploiement de la fibre optique à un concessionnaire privé, la société COVAGE (ex-TUTOR) depuis lors rachetée par SFR.

La partie horizontale a d'ores et déjà été déployée et certains habitants ont pu se raccorder au travers d'un des opérateurs locaux suivants :



Ces travaux sont destinés à :

- mettre le réseau aux normes réglementaires en posant des armoires de rues (point de mutualisation) ;
- optimiser l'ensemble des points de branchement (PBO) en y préparant les fibres destinées aux raccordements des logements, ceci afin d'optimiser les temps de raccordement en simplifiant le travail du technicien. Cette opération vise à permettre aux opérateurs commerciaux de réaliser eux-mêmes le raccordement de leurs clients ;
- compléter les déploiements impossibles jusqu'à présent pour des raisons réglementaires, en majorité les logements desservis en aérien par l'opérateur historique ;
- étoffer l'offre d'opérateurs (arrivée des opérateurs nationaux, par ordre alphabétique : *Bouygues, Free, Orange* et *SFR*).

L'ensemble de ces travaux implique une impossibilité temporaire de se raccorder à la fibre optique. Ces travaux vont être exécutés sur la Commune de Villers-sur-Mer courant de l'année 2021. Les raccordements devraient donc être de nouveau possible courant 2022.

Il nous faut donc patienter. Une fois les travaux achevés, vous pourrez tester votre éligibilité sur le site suivant : <https://www.covage.com/testez-votre-eligibilite-a-la-fibre-optique/>

Si vous êtes déjà abonné à la fibre optique et que vous rencontrez des difficultés avec le réseau pendant la durée des travaux, il est important que vous préveniez rapidement votre opérateur afin qu'il engage les démarches nécessaires pour résoudre ces problèmes.

En fonction du type de problème, notre délégataire COVAGE est engagé contractuellement envers votre opérateur à réparer sous 10 jours ouvrés tout dysfonctionnement signalé.

L'équipe municipale suit de près l'ensemble de ces travaux et travaille activement au déploiement dans les meilleurs délais de la fibre dans notre Commune.



Comcable
www.comcable.fr
 09 69 36 01 20



Coriolis avec Canal +
www.coriolis.com
 02 14 09 20 95



Ozone
www.ozone.net
 09 73 01 10 00



E-tera-Kiwi
www.kiwi-fibre.fr
 08 11 99 12 12



K-net
www.k-net.fr
 02 61 53 52 00



La Fibre VideoFutur
www.lafibrevideofutur.fr
 09 70 25 26 27



Cependant, les raccordements sont désormais suspendus car la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a lancé une large campagne de travaux de réingénierie de son réseau.



À retenir :

- les travaux d'**extension** de la fibre à Villers auront lieu en **2021** ;
- des **raccordements supplémentaires** peuvent donc être espérés dès **2022**.



2. En itinérance: le réseau de téléphonie mobile (2G à 5G)

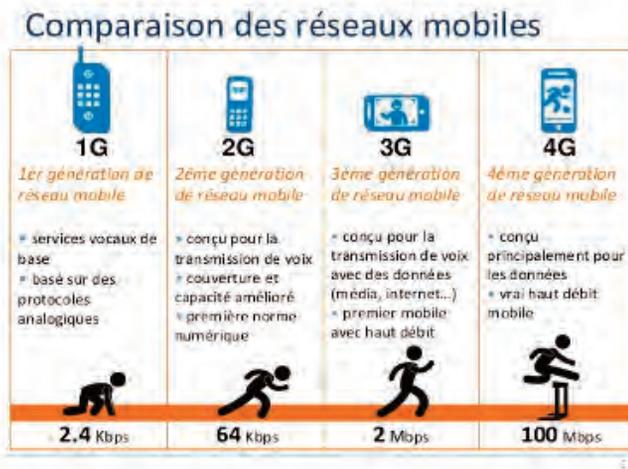
Le réseau de téléphonie mobile, qu'est-ce que c'est?

Un réseau de téléphonie mobile est un réseau téléphonique qui permet l'utilisation simultanée de téléphones sans fil, immobiles ou en mouvement.

Pour atteindre cet objectif, toutes les technologies d'accès radio doivent résoudre un même problème : répartir aussi efficacement que possible une bande de fréquences hertzienne unique entre de très nombreux utilisateurs. Pour cela, diverses techniques de multiplexage sont utilisées pour la cohabitation et la séparation des utilisateurs et des cellules radio.

Un réseau de téléphonie mobile a une structure « cellulaire » qui permet de réutiliser de nombreuses fois les mêmes fréquences; il permet aussi à ses utilisateurs en mouvement de changer de cellule.

- On distingue plusieurs technologies :
- 2G: vitesse inférieure à 1 mbit/sec permettant l'envoi de SMS ou de MMS ;
 - 3G: vitesse jusqu'à 42 mbit/sec permettant l'accès à Internet ;
 - 4G: vitesse jusqu'à 1 gbit/sec (1000 mbit/sec) permettant l'accès à Internet ;
 - 5G: vitesse jusqu'à 10 gbit/sec (10000 mbit/sec) permettant l'accès à Internet.



Il est à noter que la 5G n'est pas encore déployée

Le réseau de téléphonie mobile à Villers-sur-Mer

L'équipe municipale a décidé de prendre à bras-le-corps le problème de la faiblesse de nos réseaux télécoms à Villers. Car nous avons tous fait face, de manière récurrente dans notre ville, à la difficulté de se connecter convenablement à un réseau téléphonique. Particulièrement en été lorsque la population est dense et que le nombre de

personnes utilisant les réseaux est important.

Il faut savoir que **nous n'avons, à Villers, que des antennes 2G et 3G**. Ceci explique en grande partie les difficultés de réseaux que nous connaissons dans notre ville. Il convient donc de travailler avec les différents opérateurs télécoms nationaux pour tenter de régler ce problème.

L'équipe municipale a réuni autour de la table les 4 opérateurs nationaux (par ordre alphabétique) :

- Bouygues
- Free
- Orange
- SFR

L'engagement a été pris par ces opérateurs d'améliorer la qualité de leurs équipements installés dans le clocher de l'église (en profitant des travaux imminents) avant l'été 2021. Le but est d'améliorer la qualité de réception au sein de notre ville et de mettre en place des antennes 4G (évolutives 5G quand le réseau sera déployé).

Les opérateurs, en coordination avec l'architecte des bâtiments de France et la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie (DRAC), changeront toutes les antennes qui seront repositionnées et dont le nombre sera diminué afin de mieux s'intégrer sur notre église.

D'autres emplacements dans la ville sont également à l'étude pour améliorer la qualité du réseau.

Aujourd'hui, l'opérateur *Orange* est également présent sur un pylône du côté des services techniques. L'opérateur *Free* sera quant à lui présent avant l'été sur le toit de l'hôtel *Ibis*.

Pour terminer, la mise en place d'un arbre pylône permettant de couvrir intégralement Villers est également à l'étude.

Villers va donc bientôt avoir une couverture téléphonique digne de ce nom et utiliser son téléphone portable dans notre ville devrait devenir plus facile dans quelques mois.

À retenir:

- Remplacement des antennes 2G et 3G par des antennes 4G évolutives en 5G ;
- Ajout d'antennes 4G dans certaines zones de Villers.

Les principales activités et initiatives de votre équipe municipale

I. Animations: nous gardons notre mini-golf une saison de plus!

Pour mémoire, le terrain de l'actuel mini-golf avait été confié par l'ancienne équipe municipale au *groupe Tranchant*, exploitant notre casino, pour que celui-ci y construise un parking.

Cette décision avait été prise à quelques mois de l'élection municipale sans plan B pour le mini-golf. Qui va donc disparaître.

La nouvelle équipe municipale ne commente pas la décision prise par l'ancienne équipe municipale au sujet du mini-golf. Mais elle se trouve devant le fait accompli et il lui faut donc trouver une solution.

Il ressort des négociations menées entre le *groupe Tranchant* et plus particulièrement **Romain TRANCHANT** et **David ROYER** d'une part, et notre Maire **Thierry GRAN-TURCO** d'autre part, que nous pourrions garder notre mini-golf une saison de plus.

Il sera exploité par **Emmanuel JOUAN**, comme les années précédentes.

Ceci permettra à la nouvelle équipe municipale de préparer en 2021 un projet pour un nouveau mini-golf à ouvrir en 2022.



2. Animaux: un partenariat avec l'association La Dame Blanche

Le partenariat avec l'association La Dame Blanche en vue de s'occuper de notre faune sauvage a été officialisé

L'équipe municipale a décidé de déployer **une politique forte en faveur du bien-être animal à Villers**. Après avoir notamment créé l'*Association Villeroise pour les Animaux (AVA)*, avoir créé un abri pour chats errants où ils sont nourris, soignés et stérilisés, après avoir interdit les cirques avec animaux dans notre Commune, les services de la Commune sont allés visiter « *La Dame Blanche* », située à Saint Julien de Mailloc, pour y découvrir les infrastructures de cette association qui fut créée par Monsieur BERTRAN en 1986.

Ils y ont découvert un centre de soins, un refuge, une nurserie, des volières et un équipement qui permet de pratiquer des actes de petite chirurgie. Au quotidien, trois salariés travaillent aux soins des animaux (même la nuit) et à l'entretien du parc. Ils sont accompagnés par des bénévoles.

Les principales missions de ce centre sont de préserver la faune et de soigner toutes les espèces sauvages, y compris les mammifères. Pour information, **1200 animaux y sont soignés chaque année.**

L'objectif est qu'une fois soignés, ces derniers puissent retrouver la vie sauvage dans leur milieu naturel, même si malheureusement, pour certains, le retour à la vie sauvage n'est pas possible (dépendance à l'être humain et/ou handicap).

Depuis des années, la Commune de Villers-sur-Mer s'appuie sur cette association pour tous les animaux retrouvés sur son territoire.

Aujourd'hui, le bien-être animal est devenu une politique en soi de notre Ville. Un véritable partenariat a donc été officialisé avec *La Dame Blanche*. Ce partenariat comprend notamment :

- l'attribution d'une subvention annuelle de la Commune à *La Dame Blanche*;
- la fourniture de soins par la Dame Blanche aux animaux blessés que la



- Commune de Villers-sur-Mer recueille ;
- des interventions de *la Dame Blanche* en milieu scolaire pour sensibiliser les élèves au bien-être animal et aux protocoles de soins ;
- en période hivernale, une attention particulière de la Commune est apportée à la vie animale via le personnel communal qui sera sensibilisé par *la Dame Blanche*

- à l'observation et à la détection des difficultés de la faune présente sur le territoire de Villers-sur-Mer ;
- des opérations de communication via les pages Facebook « *Ville de Villers-sur-Mer* » et « *AVA* » sur les bons réflexes à adopter dans le cas où vous trouveriez un animal blessé.



3. Commerces: un audit des terrasses des cafetiers et restaurateurs

GUIDE CAFÉ- TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC



Les services de la ville ont lancé un audit des terrasses de nos cafetiers et restaurateurs

Au fil du temps, certaines terrasses se sont étalées au détriment de la possibilité des Villersois(es) de pouvoir circuler sereinement sur nos trottoirs.

Une terrasse mal gérée, ce sont des piétons qui ne peuvent plus emprunter les trottoirs sans danger, qui se retrouvent obligés de marcher dans la rue et qui créent de l'insécurité pour tous.

Le domaine public est inaliénable. Personne ne peut se l'approprier sans titre. **Les terrasses mal gérées sont donc illégales.**

Les commerçants concernés ont été invités à renouveler leur convention régulant le déploiement de leur terrasse avec la Mairie pour que des solutions pragmatiques puissent être trouvées. Acceptables pour ces commerçants comme pour les Villersois(es).

L'objectif est d'aider nos cafetiers et restaurateurs à se conformer à la loi.

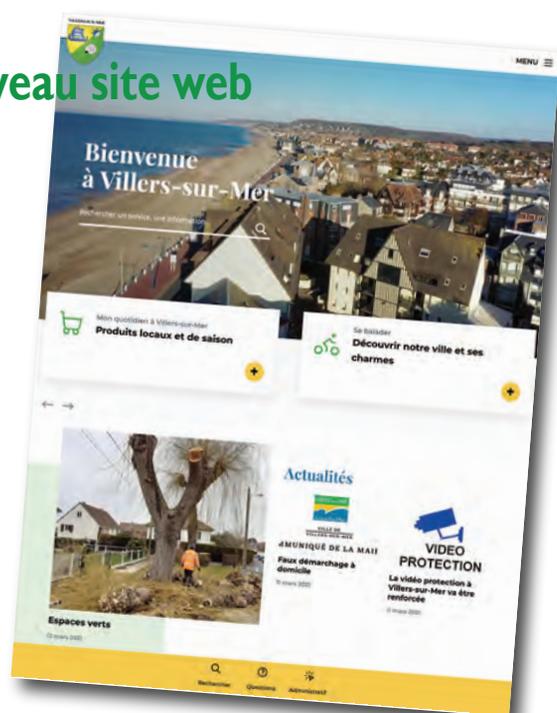
C'est le moment de mener ces discussions. Car nous espérons tous que nos cafetiers et restaurateurs puissent vite ouvrir de nouveau et qu'ils puissent remplir, nous l'espérons tous, leurs terrasses de clients.

4. Communication : notre Mairie a un nouveau site web

L'équipe municipale a travaillé ces derniers mois à la confection d'un nouveau site web pour notre ville.

Il a vocation à devenir le « portail » de Villers-sur-Mer. Son contenu sera progressivement complété et les éventuels bugs détectés seront corrigés jusqu'à ce qu'il s'impose comme la vitrine de notre ville.

N'hésitez pas à aller le consulter à l'adresse suivante : <https://www.villers-sur-mer.fr>



5. Culture : dans l'attente d'une reprise...

Nos équipes culturelles œuvrent dans l'ombre, dans l'attente d'une reprise des activités

Le temps est long pour la Culture et nous trépignons d'impatience ! En attendant, nous œuvrons dans l'ombre pour être prêts dès déblocage des contraintes sanitaires.

L'équipe municipale a confié 6 thématiques de travail au Comité Culture, composé de Villersois et de Villersois.

Ces thématiques sont les suivantes :

- **Programmation Culturelle** - Élaborer pour les Villersois une programmation annuelle sur mesure en diversifiant la nature des événements et les lieux d'accueil ;
- **Parcours à la découverte du Patrimoine** - Mettre en lumière notre patrimoine architectural et naturel à travers des circuits pédestres accessibles pour tous et toute l'année ;
- **Festivals de Musique** - Donner la notoriété amplement méritée à nos festivals de musique « *Nouveaux talents* » et « *Sable show* » et proposer de nouveaux événements musicaux ;
- **Festival d'Art dans la nature** - Imaginer un festival artistique pluridisciplinaire dans nos espaces naturels exceptionnels, en harmonie avec notre politique culturelle et nos engagements environnementaux ;
- **Expositions** - Investir le Villare et tout autre lieu s'y prêtant, d'expositions de qualité diverses et variées ;

- **Salon du Livre** - Développer les activités littéraires autour de notre salon du livre.

Des groupes de travail au sein du Comité culture ont été constitués pour œuvrer en autonomie. Ils rendent compte régulièrement de leur avancement à l'équipe municipale.

Quelques propositions de spectacles soumises par le Comité ont déjà été validées que nous avons tous hâte de vous les dévoiler.

Vous découvrirez notre programmation sur la page [facebook.com/SpaceVillers](https://www.facebook.com/SpaceVillers) de SPACE en attendant la parution de notre agenda et l'annonce sur nos panneaux lumineux.

Concours de nouvelles

Depuis 5 ans, dans le cadre du Salon du livre, un concours de nouvelles est lancé à partir d'un titre de film, de notre parrain **Claude LELOUCH**. Nous avons retenu cette année le thème « *Les uns et les autres* ». Afin de susciter des vocations, nous avons ouvert l'édition 2021 aux enfants de 9 à 15 ans.

Nous lancerons très prochainement sur Facebook un appel à candidatures pour constituer le Jury de sélection, qui sera composé de deux adultes et de quelques enfants. Pour toute information, contactez l'Epic Space au **0231877881** ou par messagerie à l'adresse **I.martins@space-villers.fr**

Nous espérons vous retrouver très vite et nombreux pour partager une nouvelle page culturelle, qui, à cause de la crise sanitaire, a bien du mal à s'écrire.



6. Église: les pierres sculptées continuent à arriver

Et c'est impressionnant!

Les derniers blocs de pierre sculptés du balustre de l'église Saint-Martin de Villers-sur-Mer sont sortis des ateliers de l'entre-

prise Lefèvre, à Giberville, pour être acheminés hier matin.

La nouvelle structure a été installée mi-mars.

Merci à Daniel SIMON pour les photos!



7. Environnement: Villers-sur-Mer rejoint « France Ville Durable »

Notre équipe municipale a l'intention, durant son mandat, de **faire de l'environnement une politique forte**. L'objectif est de **renforcer l'identité de notre ville**, qui bénéficie d'un **patrimoine naturel exceptionnel**.

Pour développer ses projets en la matière, notre Maire a commencé un travail de fond en coulisses, pour progressivement intégrer les réseaux nationaux et internationaux en charge des questions environnementales. L'objectif est de positionner notre ville de manière forte dans un domaine essentiel à son développement.

Le premier réseau intégré est ainsi celui de « **France Ville Durable** ».



Villers y sera actif à côté de villes comme Angers, Bayonne, Grenoble, Paris, des Communautés de communes, des Ministères, des entreprises comme EDF, Engie, Colas, GRDF, etc.

« *France Ville Durable* » est une association loi 1901, fruit de la convergence entre l'*Institut pour la Ville Durable* et le réseau *Vivapolis* initiée par l'État. Les deux structures ont laissé place à « *France Ville Durable* » le 18 décembre 2019.

« *France Ville Durable* » est d'abord un **lieu de capitalisation, de diffusion et**

d'appui à la mise en œuvre des expertises et savoir-faire français en matière de ville durable, en France et à l'international.

À partir de sujets d'intérêt général, l'association définit annuellement un programme de travail partenarial faisant appel à l'implication de chacun des adhérents de ses 4 collèges :

- les collectivités locales leaders et leurs associations,
- les entreprises de toutes tailles (groupes français mais aussi TPE),
- l'État (administration centrale et opérateurs spécialisés),
- et les experts de la ville (en particulier les organisations professionnelles nationales).

Villers y tiendra fièrement sa place et bénéficiera de l'expertise et des moyens de ses partenaires pour déployer sa politique environnementale.



8. Handicap: mise à jour du diagnostic « PAVE » pour 2021

La loi « Handicap » du 11 février 2005 énonce le **principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité** de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées. C'est autour du projet de vie formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible, que nous parlions de handicap moteur, sensoriel ou mental.

Notre ville a eu l'obligation de réaliser un diagnostic des voiries et des bâtiments communaux avant fin 2009 puis avant fin 2016 pour s'assurer que nos installations étaient conformes à cette loi « Handicap ». Ces diagnostics furent partiellement effectués. Et les résultats ne furent pas particulièrement bons puisqu'à peine 50 % de nos rues et bâtiments furent jugés en conformité.

Ce diagnostic est nommé par son acronyme « PAVE » pour « *Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics* ».

Il est aujourd'hui nécessaire de faire une mise à jour de ce diagnostic afin de recalculer le taux d'accessibilité de nos voiries et bâtiments et estimer les coûts des travaux à effectuer.

Ce diagnostic sera effectué courant 2021 et les résultats vous seront transmis en toute transparence.





Boffzen



Wickham

9. International: c'est fait! Nous sommes jumelés avec nos amis belges de Leopoldsburg!

Villers-sur-Mer s'était jumelée avec **Boffzen** (Allemagne) en 1977 puis avec **Wickham** (Angleterre) en 1978. Et puis plus rien en 43 ans!

Sauf que voilà! Notre Maire, Thierry Granturco, l'avait annoncé lors de la célébration de la libération de Villers-sur-Mer, le 22 août dernier, 7 semaines après son élection. Il souhaitait que la célébration de **la Brigade Piron** qui libéra notre ville de l'occupation allemande le 22 août 1944 ne soit pas uniquement un retour incessant au souvenir.

Mais que ce souvenir puisse aussi nous permettre de construire un avenir.

7 mois plus tard, c'est déjà fait!

Leopoldsburg et Villers-sur-Mer sont jumelées.

Les armoiries et le drapeau de la Brigade Piron sont conservés au sein de la caserne basée à Leopoldsburg. Leopoldsburg, ville belge du Limbourg, située en Flandre, néerlandophone, qui fut libérée par cette même Brigade Piron le 11 septembre 1944.

Nous sommes particulièrement fiers et heureux de nous lier à nos amis belges.

Marleen KAUFFMANN, Bourgmestre (Maire) de Leopoldsburg et **Thierry GRANTURCO**,



notre Maire, ont signé la Charte de jumelage au sein du Musée royal de l'Armée et de l'histoire militaire, situé à Bruxelles, dans la capitale du Royaume de Belgique.

Amis de Leopoldsburg, nous serons heureux de vous accueillir prochainement à Villers et de vous rendre visite dans votre charmante ville.

Quand la situation sanitaire nous le permettra.



Aug. 22. Villers-sur-Mer. Belgians and Canadian soldiers.



Aug. 22. Villers-sur-Mer. Civilians offers water (of calva) to my grand father, Maj. (British Staff C)



Aug. 22. Liberation of Villers-sur-Mer



10. La Mairie à votre service

Taux de participation de nos élus aux Conseils municipaux : bilan 2020

Comme annoncé par la nouvelle équipe municipale, la transparence sera faite sur la participation (présence physique) de nos élus aux Conseils municipaux.

Entre le 3 juillet 2020 et l'installation de notre nouveau Conseil municipal et fin 2020, 8 réunions du Conseil municipal se sont tenues.

Le taux de participation de nos élus est le suivant :

- **100 %** = 8 participations sur 8
- **87,5 %** = 7 participations sur 8
- **75 %** = 6 participations sur 8
- **62,5 %** = 5 participations sur 8

- 1) Thierry GRANTURCO : **100 %**
- 2) Olivier GUERIN : 100 %
- 3) Chhun-Na LENGART : 100 %
- 4) Christophe PEREZ : 100 %
- 5) Stéphane PERRAULT : 100 %
- 6) Florence LE NAIL : 100 %
- 7) Arnaud BESNIER : 100 %
- 8) Cindy GIROT : 100 %
- 9) François HORENT : 100 %
- 10) Caroline RACLOT-MARAIS : 100 %
- 11) Jeremie GOSSELIN : 100 %
- 12) Marie-Anne GABREAU : **87,5 %**
- 13) Delphine MANOURY : 87,5 %
- 14) Louis RONSSIN : 87,5 %
- 15) Gladys VIGNET : 87,5 %
- 16) Christine BONNIEUX : 87,5 %
- 17) Virginie CAILLÉ : **75 %**
- 18) Audrey GRASSI : 75 %
- 19) Laurent MENARD : 75 %
- 20) Jérôme TREGOAT : 75 %
- 21) Miriam GUERARD : 75 %
- 22) Catherine VINCENT : 75 %
- 23) Gaël PILASTRE : **62,5 %**

Calendrier des permanences des élus

Depuis septembre dernier, des permanences sont organisées tous les samedis matin de 10h00 à 12h00 à la mairie. Ces permanences permettent à ceux d'entre vous qui le souhaitent, de rencontrer nos élus pour les entretenir de vos problèmes ou pour leur poser les questions que vous souhaitez.

Ces RDVs ont pour l'instant principalement été assurés par notre Maire, Thierry GRANTURCO.

Il se rend disponible et vous en êtes conscients puisqu'il a déjà reçu **plus de 100 Villersois(es) en permanence**.

À la demande de notre Maire, chaque élu de la majorité tiendra dorénavant et à tour de rôle, l'une de ces permanences hebdomadaires.

Le calendrier de ces permanences est le suivant :

- 10 avril : réunion d'élus / pas de permanence
- 17 avril : Marie-Anne GABREAU
- 24 avril : Audrey GRASSI
- 1er mai : François HORENT
- 8 mai : Gaël PILASTRE
- 15 mai : Jérôme TREGOAT
- 22 mai : Delphine MANOURY
- 29 mai : Cindy GIROT
- 5 juin : Virginie CAILLÉ
- 12 juin : Louis RONSSIN
- 19 juin : Gladys VIGNET
- 26 juin : Laurent MENARD
- 3 juillet : Caroline RACLOT-MARAIS
- 10 juillet : Arnaud BESNIER
- 17 juillet : Olivier GUERIN
- 24 juillet : Christophe PEREZ
- 31 juillet : Chhun-Na LENGART
- 7 août : Florence LE NAIL
- 10 août : Stéphane PERRAULT

N'hésitez pas à aller à leur rencontre !
Ils sont tous engagés, disponibles et à votre écoute.



Pour rappel, pour que ces RDVs et ces permanences puissent avoir lieu dans le respect des gestes barrières, il vous faut prendre RDV en contactant le secrétariat de la Mairie au 0231 146500.



Le niveau de protection de vos données personnelles va s'accroître

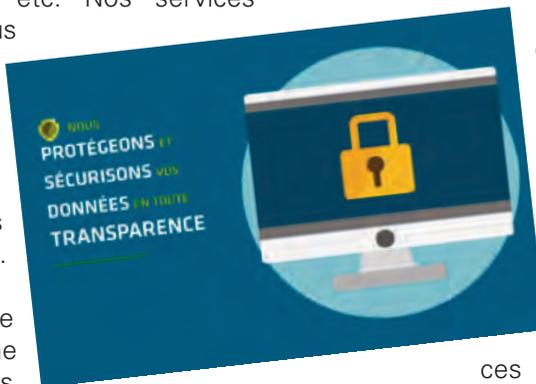
Les services de la Mairie collectent tous les jours des données vous concernant. Car les pouvoirs administratifs donnés à la Commune l'obligent à le faire. Notamment pour ce qui relève de l'**état civil**, des **aides sociales**, de l'**accès au logement**, de vos dossiers d'**urbanisme**, etc. Nos services doivent obtenir de vous des informations personnelles et confidentielles. Qu'ils doivent protéger pour que ces données ne tombent pas dans toutes les mains.

Mais accéder à de telles données donne aussi des obligations. De confidentialité et de sécurité. Votre intimité doit être protégée et tout le monde ne doit pas avoir accès aux informations collectées à votre sujet par la Mairie.

Les travaux à cet égard sont donc lancés. Et pour les services de notre Ville, ils sont lourds et fastidieux. Car la tâche n'est pas aisée.

Sous l'impulsion de notre Maire, les efforts sont toutefois effectués pour que nos services soient en conformité avec leurs obligations légales relatives à la protection des données.

Et que vous soyez protégés.



Les travaux de voirie entamés en mars

L'équipe municipale a lancé un certain nombre de travaux de voirie en privilégiant les quartiers et les rues dans lesquels aucune intervention structurelle est planifiée, l'objectif étant de ne pas faire pour défaire et, conséquemment, de dépenser du budget pour rien.

Ainsi, et à titre d'exemple, lorsqu'un quartier est concerné par des travaux lourds d'effacement des réseaux pouvant mener à ouvrir des rues ou des trottoirs, il serait irresponsable de réparer des trottoirs avant que ces travaux d'effacement des réseaux aient eu lieu.

Par conséquent, les travaux de voirie ayant débuté en mars concernent :

- Rue Castelnau ;
- Parking Loutrel ;
- Avenue Brigade Piron (reprise des d'âne) ;
- Maréchal Leclerc (suppression des pavés) ;
- Rue Poincaré (réfection des trottoirs) ;
- Rue des Martrois (entrée camping-car) ;
- Avenue de la République (place de stationnement) ;
- Chemin d'Anctot (reprise pluviale).

II. Mobilité: vos élus étudient les trajets que pourraient prendre nos pistes

2021 sera entre autres l'année de la mobilité à Villers. Pour ce qui relève du vélo, l'équipe municipale entend :

- créer des pistes cyclables dans notre ville ;
- installer des parkings à vélos aux endroits stratégiques ;
- mettre en place des aides financières pour l'achat de vélos électriques.

Concernant les pistes cyclables, le « groupe de travail vélo » composé d'élus (**Olivier GUERIN**, **François HORENT**, **Chhun-Na LENGART**, **Delphine MANOURY** et **Laurent MENARD**), accompagnés de notre Maire **Thierry GRANTURCO** et du Directeur Général des Services

Claude TAJAN, ont pris leurs vélos pour tester concrètement les pistes envisagées.

Car rien de mieux pour se rendre compte de la faisabilité de leurs projets, que de les tester personnellement sur leurs vélos !



12. La Poste veut réduire ses horaires d'ouverture à Villers

Les représentants de La Poste ont rencontré notre Maire Thierry **GRAN-TURCO**, son 1^{er} adjoint **Olivier GUERIN** et le Directeur Général des Services (DGS) **Claude TAJAN** pour les informer que la politique de La Poste, au niveau national, consiste à réduire sa présence dans ses bureaux, du fait principalement :

1) **que le nombre de lettres envoyées a drastiquement chuté**, les Français utilisant de plus en plus de moyens alternatifs de communication tels que les e-mails.

Cette baisse s'explique également par le fait que l'État lui-même dématérialise de plus en plus ses procédures. Ce qui se faisait hier par courrier et via des rendez-vous avec les fonctionnaires, se fait de plus en plus aujourd'hui par internet.

Conséquence : la Poste délivre très largement moins de courriers qu'elle ne l'a fait par le passé.

2) **en parallèle, les Français se rendent également de moins en moins aux guichets** de leur banque, y compris ceux qui ont leurs comptes à La Poste, et procèdent de plus en plus à leurs opérations financières via internet.

Selon les dirigeants de La Poste, ses bureaux resteraient souvent ouverts pour rien. Et ils se proposent



LA POSTE



donc de s'adapter à cette baisse d'activité en réduisant leurs heures d'ouverture.

À Villers, le bureau de La Poste restera néanmoins ouvert 6 jours sur 7 pour faire face aux besoins de ceux qui préfèrent se rendre à ses guichets.

Les discussions avec notre Mairie se poursuivent.

pistes cyclables



13. Santé: nouveaux arrêtés préfectoraux concernant la Covid-19

La Mairie a été destinataire de plusieurs arrêtés préfectoraux, dont vous trouverez l'essentiel ci-dessous :

I. Prolongation de l'obligation du port du masque dans notre Commune jusqu'au 31 mai 2021

Article 1^{er} :

Le port du masque de protection, par les personnes âgées de onze ans et plus, est obligatoire, afin de déambuler, à pied, tous les jours, dans les rues et espaces publics mentionnés en annexe du présent arrêté, sur la commune de Villers-sur-Mer.

Article 2 :

Cette mesure s'applique jusqu'au 31 mai 2021 inclus.

Article 3 :

Le présent arrêté sera communiqué au Maire de la commune de Villers-sur-Mer qui devra en assurer l'affichage en complément de la signalétique relative à la visibilité de cette mesure. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 4 :

Le non-respect des dispositions du présent arrêté expose son auteur à une amende forfaitaire d'un montant de 135 €.

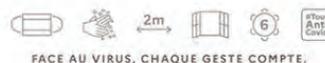
Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 6 :

Le Directeur du cabinet du Préfet du Calvados, le Maire de Villers-sur-Mer et le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TENIR Ensemble



• Annexe de l'arrêté préfectoral n° 2021/SIDPC/MG/046

portant obligation du port du masque de protection, afin de déambuler, tous les jours, à pied dans les rues et espaces publics de la commune de Villers-sur-Mer, mentionnés ci-dessous :

- Rue du Général de Gaulle
- Rue du Maréchal Leclerc
- Rue du Maréchal Foch
- Rue Saint Marguerite
- Rue Michel d'Ornano
- Digue Promenade
- Rue Osmond du Tillet
- Rue de l'Armistice
- Parking de l'Église
- Parking de la Mairie
- Avenue des Belges
- Rue de Strasbourg
- Rue Boulard
- Centre Commercial Villers 2000
- Place Jeanne d'Arc

2. Détermination de la manière dont les marchés de plein air peuvent être organisés

Article 1^{er} :

Sans préjudice des autres mesures réglementaires, dans tous les marchés de plein air, organisés dans le département du Calvados, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- port du masque obligatoire par le public et les exposants ;
- chaque commerçant devra s'assurer du respect d'une distance d'au moins un mètre entre ses clients au sein de la file d'attente.
- chaque stand devra être espacé d'au moins 4 mètres par rapport au stand lui faisant face et de 2 mètres par rapport aux stands situés à sa gauche et à sa droite.

Article 2 :

Le présent arrêté s'applique du lundi 1er mars 2021 au vendredi 30 avril 2021 inclus.

Article 3 :

Le présent arrêté sera communiqué aux Maires des communes du Calvados qui devront en assurer l'affichage en mairie ainsi que la manière visible au niveau de chacun des accès aux marchés. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 :

Le directeur de cabinet du Préfet du Calvados, les maires des communes du Calvados, le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et le commandant du groupement de gendarmerie départemental du Calvados sont chargés, en chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera communiqué à tous les maires du département du Calvados qui devront en assurer l'affichage et mettre en place une signalétique visible informant la population de l'obligation de port du masque. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 6 :

Le non-respect des dispositions du présent arrêté expose son auteur à une amende forfaitaire d'un montant de 135 €.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 8 :

Le Directeur du cabinet du préfet du Calvados, les maires des communes du Calvados, le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

3. Obligation du port du masque aux abords des écoles

Article 1^{er} :

Le port du masque de protection, par toute personne âgée de 11 ans ou plus est obligatoire aux abords de toutes les écoles maternelles, écoles primaires, collèges, lycées et sites d'accueil de la petite enfance situés dans le département du Calvados.

Article 2 :

Cet arrêté s'applique au sein d'une zone de 20 m située de part et d'autre de chacun des accès aux établissements concernés.

Article 3 :

Cette obligation ne s'applique qu'au moment de l'arrivée et du départ des élèves ou des enfants accueillis au sein d'une structure dédiée à la petite enfance.

Article 4 :

Cet arrêté s'applique du lundi 8 mars 2021 au samedi 24 avril 2021 inclus.

4. Interdiction des fêtes foraines

Article 1^{er} :

Les fêtes foraines sont interdites dans tout le département du Calvados. On entend par « fêtes foraines » l'installation, en un même lieu, de plus trois métiers forains.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Département.

Article 3 :

Le présent arrêté s'applique du lundi 1er mars 2021 au mercredi 31 mars 2021 inclus.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans les deux mois suivant sa no-



tification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 :

Le directeur de cabinet du Préfet du Calvados, les maires des communes du Calvados, le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

5. Interdiction des rassemblements festifs.

Article 1^{er} :

Aux fins du présent arrêté, on entend par « rassemblement festif » tout évènement ne permettant pas le port du masque en continu (consommation de boissons ou de nourriture, pratique de la danse, buvettes, etc).

Article 2 :

Les rassemblements festifs sont interdits dans tous les établissements recevant du public du département du Calvados ainsi que dans tout autre type de local loué, ou

mis gracieusement à disposition, dans ce but.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique du lundi 1^{er} mars 2021 au mercredi 31 mars 2021 inclus.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 6 :

Le directeur de cabinet du Préfet du Calvados, les maires des communes du Calvados, le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



SANTÉ :

la Mairie organise avec l'Entraide des trajets gratuits pour les personnes voulant se faire vacciner

Si vous êtes concernés, ou que l'un de vos parents, voisins, amis... est concerné, n'hésitez pas à contacter l'Entraide :

- par téléphone au 0651 003726
- par email sur entraidevillers@gmail.com

vosre voyage aller-retour pour la première comme pour la seconde vaccination sera organisé. **Gratuitement.**

Plusieurs dizaines de Villersois et Villersois ont déjà effectué le trajet ou ont contacté l'Entraide pour l'organiser.

Alors n'hésitez pas !



14. Sécurité: l'équipe municipale lance l'action « Participation citoyenne » en partenariat avec la Gendarmerie

Vivre en sécurité est, et on l'oublie souvent, l'un de nos principaux droits fondamentaux. À ce titre, notre équipe municipale a décidé de renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans notre Commune.

Cette politique, qui se déploiera sur plusieurs années, prendra différentes formes, dont celle de la mise en place à Villers de l'action nommée « Participation citoyenne ».

La « Participation citoyenne » consiste à associer les habitants à la sécurité de leur Commune. Ce dispositif encourage ainsi la population à adopter une attitude solidaire et attentive, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Signalement de démarcheurs douteux, surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, information et prévention auprès de la population, les ci-

toyens sont les alliés des forces de l'ordre. Si la sécurité de la population relève de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen doit y contribuer.

Les principaux objectifs de la démarche sont les suivants :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa Commune, le Maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif. Et il entend le jouer.



15. Sécurité: installation de 15 nouvelles caméras



Fin 2017, dans le cadre de sa politique locale de sûreté et suite à des incivilités diverses grandissantes, la Commune a décidé de s'équiper d'un système de vidéo-protection. Au 1^{er} semestre 2018, le système suivant a été installé :

- implantation de 8 caméras dômes mobiles Full HD sur 8 sites répartis sur la Commune ;
- transfert de la vidéo par boucle radio sécurisée à la Police Municipale qui est la seule à pouvoir extraire les images ;
- déport des images à la Gendarmerie Nationale de Villers-sur-Mer ;
- stockage des images 30 jours à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ;
- mesures pour le respect de la vie privée

(dispositif de masquage sur les habitations) ;

- mise en place de panneaux réglementaires d'information au public aux différentes entrées de Villers.

La nouvelle équipe municipale souhaite renforcer cette vidéoprotection par l'ajout de 15 caméras, sur 3 années, réparties sur 8 sites (certains sites seront équipés de deux caméras fixes).

Une première phase avant la haute saison 2021 permettra d'implanter 5 caméras sur 3 sites.

Un budget sera réservé en 2022 et 2023 afin de poser les 10 caméras restantes à répartir sur 5 autres sites.

Parce que le droit à la sécurité est aussi l'un de nos droits fondamentaux.

20

16. Sécurité: les falaises des Vaches noires ne sont pas sans danger

C'est ce qu'a pu constater une touriste le 1er janvier dernier, qui totalement enlisée, a dû être secourue par les pompiers et emmenée par hélicoptère à l'hôpital.

Cette touriste s'en est sortie indemne. Frigorifiée, embarrassée, mais indemne.

Merci à nos pompiers et à l'ensemble des forces de sécurité mobilisée pour leur intervention et leur efficacité.



17. Sécurité: la surveillance de notre plage pour les avant-saison et saison réglée!

Notre Maire, **Thierry GRANTURCO** et le Directeur Général des Services (DGS) **Claude TAJAN**, ont travaillé depuis quelques semaines à assurer la présence de sauveteurs sur notre plage.

Villers sera l'une des seules stations balnéaires du territoire à assurer la surveillance de sa plage lors des week-ends de grosses affluences d'avant saison ainsi que lors de la saison.

Et la surveillance sera de qualité puisqu'elle continuera à être **assurée par des CRS** et par **des équipes de la SNSM** (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

Les dates de surveillance seront les suivantes :

Avant saison :

- 1 et 2 mai: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié
- 8 et 9 mai: 1 chef de poste + 1 adjoint + 2 sauveteurs qualifiés
- du 13 au 16 mai: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié
- du 22 au 24 mai: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié
- 29 et 30 mai: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié



- 5 et 6 juin: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié
- 12 et 13 juin: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié
- 19 et 20 juin: 1 chef de poste + 1 adjoint + 1 sauveteur qualifié

Saison :

- du 26 juin au 31 août: 1 chef de poste + 1 adjoint + 5 sauveteurs qualifiés.

18. Sécurité: lancement des travaux sur la sécurité routière en ville

Notre Maire **Thierry GRANTURCO** et **Louis RONSSIN**, Conseiller municipal délégué à la sécurité, ont rencontré l'Adjudant-chef **Cédric ESNAULT**, commandant la Brigade mobile de gendarmerie, pour évoquer les projets qu'il conviendrait de développer à Villers-sur-Mer pour améliorer la sécurité routière.

Entre identification des axes et rues concernés, réduction de la vitesse, radars pédagogiques et autres contrôles, la discussion a été très constructive.

Les premières interventions de l'équipe municipale en matière de sécurité routière sont programmées dès cette année.

Concernant les radars-pédagogiques, 5 seront posés avant cet été, à savoir :

- Intersection D27 / Route du Château pour ralentir la vitesse de la D27 ;
- Intersection Brigade Piron / Rue de Beaumont pour sécuriser l'intersection et ralentir la vitesse de la brigade Piron ;
- 70 rue Sicard (côté droit en montant vers la Brigade Piron) pour ralentir la vitesse rue Sicard ;
- 59 Avenue de la République dans le sens Blonville Villers pour sécuriser le passage piéton d'accès à la plage ;
- 43 Avenue de la République dans le sens Villers-Blonville pour sécuriser le passage piéton d'accès à la plage.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**



La Mairie sur tous les fronts pour Villers

19. Social: des navettes gratuites pour les demandeurs d'emploi



pôle emploi

Mise en place de navettes gratuites pour les demandeurs d'emploi villersois souhaitant se rendre à Pôle Emploi.

La crise sanitaire que nous traversons engendre une crise sociale qui a pour conséquence d'accroître le chômage dans notre ville.

Notre Maire, **Thierry GRANTURCO**, a rencontré le Directeur de Pôle emploi pour examiner les chiffres du chômage à Villers et envisager **des actions de soutien à nos demandeurs d'emploi**.

Pour que ces actions de soutien qui seront programmées dans les mois qui viennent, soient le plus efficaces possible, il

serait souhaitable que les demandeurs d'emploi villersois fassent également un point de leur situation avec les services de Pôle emploi.

Une navette pourra les transporter gratuitement à Pôle emploi aux dates suivantes :

- 20 avril
- 11 mai
- 25 mai
- 8 juin
- 22 juin

La navette doit être réservée une semaine avant.

Si vous êtes concerné et intéressé, n'hésitez pas à contacter la Mairie au :

02 31 14 65 00.

20. Des circuits sport-santé prochainement installés

Des membres de notre Comité citoyen Sport et des élus sont allés repérer les circuits sport-santé qui seront prochainement installés dans Villers.

Sport et santé font généralement bon ménage. Il est donc normal que le « bien-vivre à Villers » étant l'un des objectifs majeurs de l'équipe municipale, celle-ci pense à installer des parcours sport-santé dans notre ville.

Comme c'est le cas pour les pistes cyclables, des circuits sport-santé ne s'impro-

visent pas. Les membres du Comité citoyen Sport qui se sont essayé à l'identification de ces circuits, furent accompagnés par **Olivier GUERIN** et **CINDY GIROT**, élus en charge de la thématique « sport », ainsi que du **Dr Marie-Anne GABREAU**, médecin généraliste et élue en charge de la santé.

Merci aux membres du Comité citoyen sport et à nos élus pour leur disponibilité et leur engagement, y compris durant le week-end.

Ça bouge bien à Villers !



21. Tourisme: Villers classée comme « station touristique » pour 12 ans de plus!

Notre Maire **Thierry GRANTURCO** a reçu officiellement de la part du Préfet, l'arrêté préfectoral stipulant que Villers-sur-Mer est classée pour 12 ans de plus comme « **station touristique** ».

Ce classement est d'une très grande importance pour les villes l'obtenant. Car ce statut permet de bénéficier de ressources financières supplémentaires de la part de l'État et permet à la ville de rayonner.

Pour obtenir ce classement, les villes doivent fournir un travail conséquent et déposer un dossier exigeant auprès des services de l'État. Car l'État ne fait pas de faveur financière sans sélectionner strictement les dossiers qui lui sont soumis.

Malgré la beauté de notre pays, de nos différentes régions et de nos différents ter-

ritoires, **la France ne compte qu'un peu plus de 400 stations touristiques sur plus de 34 000 Communes.** Dit autrement, seules 1,1 % des communes françaises sont classées « stations touristiques ».

Villers-sur-Mer continuera donc d'être l'une d'elles.

Les circonstances ont voulu qu'il appartenait à la nouvelle équipe municipale de construire, déposer et défendre ce dossier de renouvellement de notre classement.

Nouvellement élue, notre nouvelle équipe municipale a encore une fois dû travailler dans des délais particulièrement courts, en étroite collaboration avec les services de la ville.

Et le résultat est de nouveau positif. **Une grande nouvelle pour Villers, les Villersois et les Villersois !**



Hors-dossier Tribune de l'opposition dans le cadre de l'exercice de son droit d'expression

« Il y a un an, le dimanche 15 mars 2020, les villersois comme tous les français votaient, pour le premier tour des élections municipales et s'ouvrait alors une période inédite en matière de campagne électorale car deux jours après ce premier tour nous étions confinés pour une période indéterminée qui a duré deux mois.

Comme tout un chacun nous nous souvenons de ces mois si difficiles, compliqués, inattendus et nous ne pensions pas à l'époque, qu'une année après nous serions toujours dépendants de cette pandémie, que certains de nos concitoyens ne pourraient pas travailler, pas ouvrir leurs commerces, que la culture n'aurait plus sa place, que les regroupements seraient interdits, que la vie serait toujours entre parenthèses, que nos amis resteraient éloignés.

L'opposition actuelle (tout comme la majorité) s'est mobilisée depuis le début pour venir en aide aux villersois.

Parce que les difficultés vont perdurer et les situations s'enliser nous souhaitons proposer une « union sacrée villersoise » sur les sujets qui ne peuvent que servir les intérêts des uns ou des autres.

- Zone d'emplois et bassin d'emplois de la ville de Caen et du Havre
- Propositions de logements
- Mutuelle communale
- Micro crèche
- Covoiturage médical, personnel ou administratif

Voilà certains des sujets neutres et collectifs Travaillons tous ensemble pour le bien de tous. »

Le Directeur de la publication n'est pas responsable des propos tenus dans cet encart.



22. Réseaux sociaux: la Charte de notre ville

Vous êtes dorénavant **plus de 5 000** à suivre l'actualité de notre ville sur *Facebook* et plusieurs centaines sur *Twitter* et *Instagram*. L'équipe municipale a donc jugé nécessaire d'établir une charte de ses réseaux sociaux pour réguler vos interactions. Il s'agit d'ajouter une couche de professionnalisme à notre politique de communication.

Notre page Facebook est une page d'information que nous essayons de garder la plus neutre possible. Mais pour votre confort et notre bien-vivre ensemble, il nous faut parfois intervenir tellement certains discours qui y sont tenus sont parfois virulents, impolis voire insultants.

Le texte ci-dessous est long mais nécessaire.

CHARTE DE MODÉRATION ET DE BONNE CONDUITE SUR NOS MÉDIAS SOCIAUX

I. Objectif

Les médias sociaux de la ville de Villers-sur-Mer ont comme objectif de fournir de l'information aux administrés. En ouvrant nos médias sociaux aux commentaires, nous souhaitons faciliter le dialogue avec nos abonnés. A cet effet et afin que ces échanges aient lieu de manière la plus agréable possible, nous avons mis en place des règles de modération. En adhérant à cette page, vous vous engagez à les respecter.

La présente charte définit les règles dont se dote la ville de Villers-sur-Mer pour contrôler les contributions des internautes. La ville de Villers-sur-Mer se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable.

De plus, la présente charte communautaire s'inscrit dans la continuité des conditions d'utilisation générale de chaque média social que nous conseillons aux utilisateurs de consulter régulièrement.

Nos réseaux sociaux :

Facebook

La page *Facebook* (@VilleDeVillersSurMer) relaie des informations destinées au grand public concernant la ville de Villers-sur-Mer.

Twitter

Le compte *Twitter* de la ville de Villers-sur-Mer (@Villers_sur_Mer) partage des informations principalement

destinées aux spécialistes, journalistes et acteurs du monde politique.

Instagram

Le compte *Instagram* de la ville de Villers-sur-Mer (villedevillerssurmer) a pour objectif de permettre la publication de photos de notre ville.



Youtube

La chaîne *YouTube* "Villers-sur-Mer" rassemble toutes les vidéos destinées au grand public produites par la ville de Villers-sur-Mer, dont elle est objet ou dont elle est commanditaire.

2. Les règles de modération

Les contributions postées sont publiques. Elles peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori. Les contributions non conformes aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet, et/ou à la loi française, seront supprimées sans préavis.

Sont notamment interdits (liste non exhaustive) :

- toute incitation ou attaque liée à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou révisionniste,
- les commentaires insultants, injurieux, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,
- les commentaires à caractère pornographique, obscène, diffamatoire ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales,
- tout propos incitant à une consommation d'alcool ou de stupéfiants,



- ou faisant l'apologie de l'ivresse,
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, sans apport particulier pour les échanges, propos infondés,
- les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées,
- les commentaires répétitifs (spam),
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France ou ne rentrant pas dans le cadre de la ville de Villers-sur-Mer,
- les contributions abusives en "langage SMS" et en majuscules,
- les conversations ou photos privées sur la page ou le mur, la diffusion de coordonnées privées (adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, données bancaires etc.),
- les questions personnelles ayant eu une réponse de la part de la ville de Villers-sur-Mer,
- tout message n'ayant aucun rapport avec l'objet de la page,
- les messages politiques, implicites comme explicites.

- vérifiez que chaque commentaire posté correspond au sujet de la discussion en cours,
- indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez par un commentaire ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris,
- veillez à ce que vos contributions soient compréhensibles de tous (pas de langage SMS),
- ne publiez pas de coordonnées privées ou personnelles,
- les internautes peuvent signaler tout problème en envoyant un email à la ville de Villers-sur-Mer.

3. Les règles de bonne conduite

Les contributions sont libres à condition de respecter la Loi et les règles élémentaires de bienséance :

4. Propriété intellectuelle

Les contenus postés sur ses media sociaux sont la propriété de la ville de Villers-sur-Mer. Toute utilisation non autorisée d'une marque ou d'un logo protégé constitue un délit de contrefaçon.

5. Limites de responsabilité

L'utilisation des informations et des contenus disponibles sur ses médias sociaux, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la ville de Villers-sur-Mer. □

Soyez prudent!

Nous vous invitons par ailleurs à **être très vigilants quant aux fausses informations** qui peuvent circuler dans les commentaires, en particulier dans les contextes d'urgence ou les situations de crise pendant lesquelles les informations non vérifiées se propagent plus vite que les informations nécessitant un travail de recoupement et de vérification.

Ne prenez jamais une information provenant d'un compte inconnu pour vraie.



La Mairie

Tel : 02 31 14 65 00
Email : mairie@villers.fr

Mairie annexe

(social, état civil, cimetière)
Tel : 02 31 14 65 13
Email : mairie-annexe@villers.fr

La Police municipale

Tel : 02 31 14 05 37
Email : Police-municipale@villers.fr

Gendarmerie

Tel : 02 31 14 02 85

L'Entraide Villers-sur-Mer

Tel : 06 51 00 37 26
Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)
Tel : 06 33 29 89 94

Urgence sociale

Tel : 07 71 16 66 05

Médiatrice

Tel : 06 84 82 37 60
Email : mediation@villers.fr

Défenseur des droits

Tel : 06 30 95 00 57

La Poste

Tel : 02 31 14 28 00

Déchèterie

Tel : 02 31 88 16 32

Office de Tourisme

Tel : 02 31 87 01 18

Paléospace

Tel : 02 31 81 77 60

Association Villeroise pour les Animaux

Email : av-animaux@villers.fr



La Lettre de Villers sur-Mer



Côté
ACTIVITÉS



**Dynamisme des
associations villersoises**

en pages 2 à 11



**Présentation
du SPACE Villers**

en pages 12 et 13



**Présentation des
Comités Citoyens**

en pages 14 et 15

Dossier n° 1

Vie associative: les associations villersaises

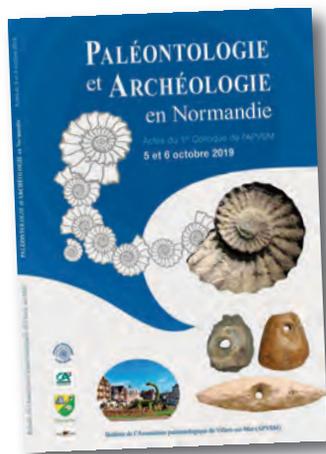
I. L'Association de paléontologie de Villers-sur-Mer (APVSM) a terminé l'année 2020 en beauté!

Les actes du colloque « *Paléontologie et archéologie en Normandie* » qui s'est déroulé en octobre 2019, à Villers, sont parus en décembre 2020. « **C'est un beau cadeau de fin d'année pour un public divers qu'il s'agisse de simple curiosité ou de passion pour ce domaine** » se réjouit **Myriam BLUMBERG MOKRI**, présidente de l'association de Paléontologie de Villers. « Cet ouvrage est magnifiquement illustré par les contributions de nos conférenciers. Et contrairement à ce qui pourrait paraître aux yeux de tout un chacun, c'est un délai court, à l'aune de la densité scientifique et de la qualité de l'ouvrage. Je remercie vivement deux de nos administrateurs, **Jean-Pierre WATTE**, archéologue, docteur en Pré-histoire, et **Horst GÖDICKE**, vice-président de l'association, qui ont réussi ce tour de force. » poursuit-elle.

Les projets de l'association

L'APVSM (Association de paléontologie de Villers) travaille déjà à l'organisation du deuxième colloque, prévu, si tout va bien, à l'automne 2021. « **Lors du prochain colloque, l'association prévoit de remettre un Prix de l'APVSM en paléontologie et archéologie en Normandie à deux jeunes chercheurs, pour récompenser leurs travaux et leur apporter un peu d'aide pour poursuivre leurs recherches. Ce sera notre modeste contribution à des sujets qui sont chers à notre cœur** », annonce la présidente. Le prix "Jeunes chercheurs" en paléontologie et archéologie en Normandie, sera doté de 2500 € pour chaque lauréat.

Les actes du colloque sont en vente en librairie, au Paléospace, au Bureau d'information touristique et auprès de l'APVSM, au prix de 20 €.



Association Paléontologique de Villers-sur-Mer

Association Paléontologique de Villers-sur-Mer
 A l'occasion de la conférence
Mary-Anne et ses découvertes
 Samedi 4th août 2020 à 18h
 Théâtre de Caudebec de Villers-sur-Mer

2. L'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) sur le terrain au profit de nos animaux, accueille les bénévoles

L'AVA a été créée à l'initiative de notre Mairie, **Thierry GRANTURCO**, engagé de longue date dans la protection des animaux. Villers est depuis son élection exemplaire en la matière en ayant interdit les cirques avec animaux dans notre ville, en ayant créé un abri pour chats errants (un deuxième est en construction), en ayant créé un programme de parrainage pour les animaux de personnes âgées et/ou malades, en ayant inclus via l'Entraide la nourriture pour animaux domestiques dans les paniers solidaires, en ayant signé un partenariat avec la Dame Blanche pour soigner notre faune sauvage, etc...

Comme l'explique **Delphine MANOURY**, Vice-présidente de l'AVA et conseillère municipale, « **La Mairie a aménagé dans notre ville un espace pour chats errants au sein duquel ceux-ci peuvent être abrités, nour-**

ris, soignés et stérilisés avant d'être éventuellement soumis à adoption ». Parmi les chats récupérés, Minou, qui a environ 10 ans. C'est le petit "protégé" de l'association. Il va mieux mais il est toujours en traitement... Il faisait 2,2 kg lorsque l'AVA l'a récupéré à la déchetterie et il fait maintenant 4,2 kg, soit presque le double !

« **Le second chat, également rescapé de la déchetterie « Artemis » une femelle d'à peine 4 mois en socialisation après que nous l'ayons faite stérilisée, vient de trouver une famille** » se félicite Delphine MANOURY.

L'AVA a besoin de vous, amis des animaux. N'hésitez pas à la contacter par email (ava@villers.fr) ou à passer en mairie pour prendre un rendez-vous avec ses dirigeants.



La Mairie

Tel: 02 31 14 65 00
Email: mairie@villers.fr

Mairie annexe

(social, état civil, cimetière)
Tel: 02 31 14 65 13
Email: mairie-annexe@villers.fr

La Police municipale

Tel: 02 31 14 05 37
Email: Police-municipale@villers.fr

Gendarmerie

Tel: 02 31 14 02 85

L'Entraide Villers-sur-Mer

Tel: 06 51 00 37 26
Email: entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)
Tel: 06 33 29 89 94

Urgence sociale

Tel: 07 71 16 66 05

Médiatrice

Tel: 06 84 82 37 60
Email: mediation@villers.fr

Défenseur des droits

Tel: 06 30 95 00 57

La Poste

Tel: 02 31 14 28 00

Déchetterie

Tel: 02 31 88 16 32

Office de Tourisme

Tel: 02 31 87 01 18

Paléospace

Tel: 02 31 81 77 60

Association Villersoise pour les Animaux

Email: av-animaux@villers.fr



3. La bibliothèque se modernise et passe au numérique

« Nous nous sommes appuyées sur le protocole élaboré par le réseau associatif de bibliothèques auquel nous appartenons (Le réseau national culture et bibliothèque pour tous) » explique **Nicole CHEDRU**, responsable de la Bibliothèque Pour Tous à Villers.

Le nouveau logiciel permet de dialoguer avec les lecteurs et offre un service personnalisé de consultation du catalogue. « **Nos abonnés peuvent bénéficier d'un espace personnel, suivre la vie de notre bibliothèque en découvrant les nouveautés, la disponibilité d'un ouvrage et le réserver** ».

Les animatrices se sont formées à ce nouveau logiciel et ont recueilli les adresses

mail au fur et à mesure des ré-adhésions. « **Confortable pour nos lecteurs, ce service facilite aussi beaucoup notre gestion** », conclut Nicole CHEDRU.

Bibliothèque pour tous :
www.cbpt14.com



Horaires de la Bibliothèque hors saison

- mardi, vendredi de 10h30 à 12h;
- samedi de 11h à 12h.

Les prêts sont gratuits pour les enfants de Villers et des livres sont déposés régulièrement dans les deux boîtes à livres de Villers.

4



4. Le "Café littéraire" prépare son troisième prix Premium, en coulisses

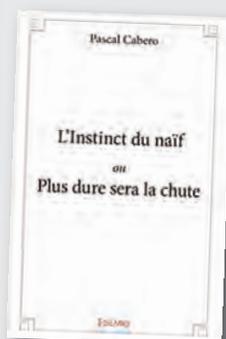
Le Café littéraire est un atelier proposé par Villers Accueil, et dirigé par **Claudine GUIOCHON** depuis quatre ans. Comme son nom l'indique, on y parle littérature autour d'un café et de petits gâteaux ! « **Il s'agit d'échanges autour d'un livre, avec des supports divers, vidéos, interviews, extraits de film, musiques, à partir de thèmes variés** » explique Claudine Guiochon.

Le prix de la ville de Villers-sur-Mer

À défaut de pouvoir se retrouver au Villare, les membres de l'association poursuivent leurs travaux en visioconférence. La remise du prix est prévue à l'automne 2021.

La première édition du prix Premium, a été décernée en 2019 à **Pascal CABERO**, l'ex-guitariste de Zebda pour un roman de société "L'instinct du naïf". Un événement qui a remporté un grand succès.

Le Prix Premium s'est donc renouvelé en 2020, devenant le Prix littéraire de Villers-sur-Mer, avec **Clara DUPONT MONOD**, femme de lettres et journaliste, bien connue sur France Inter, pour un roman his-



torique "La révolte", paru chez Stock, « **Nous avons créé un prix littéraire pour récompenser un premier roman de société, qui traite des problèmes actuels** » précise Claudine GUIOCHON.

Avec le confinement dû au Covid-19, les membres de l'association n'ont pas baissé les bras. À défaut de pouvoir se retrouver au Villare, les membres du Café Littéraire ont poursuivi leurs travaux en visioconférence. « **Nous avons choisi cette année le thème des voyages insolites** », explique Claudine GUIOCHON, elle-même autrice.

Un thème Insolite mais pas fantastique

Cette association destinée à promouvoir la vie culturelle de Villers a le plaisir d'être parrainée par **Claude LELOUCH** qui parraine aussi le salon du livre de fin août. Parmi les ouvrages parus lors de la rentrée littéraire, les membres de l'association ont retenu cinq ouvrages :

- *Histoire du fils*, de Marie-Hélène LAFON ;
- *Les évasions particulières*, de Véronique OLMÍ ;
- *Une piscine de désert*, de Diane MAZLOUM ;
- *Une rose seule*, de Muriel BARBERY,
- et *Les roses fauves*, de Carole MARTINEZ.

Ces ouvrages peuvent être empruntés à la Bibliothèque pour tous de Villers.

« **Notre jury est composé par notre vingtaine d'adhérents, l'association a acheté plusieurs jeux de ces livres, sous forme papier ou sous forme d'e-books et veille à l'organisation logistique. Ces ouvrages mettent en scène des univers très différents, qui sortent du quotidien, insolites mais pas fantastiques.** »

Chaque juré dispose d'une grille de lecture disponible sur Internet, support des discussions. « **En juin, nous espérons bien nous réunir physiquement et prendre connaissance des résultats issus de ces grilles. Enfin nous nous réunirons pour débattre et déterminer qui aura gagné le prix dont la remise est prévue à l'automne 2021** » conclue Claudine Guiochon.

Clara DUPONT MONOD ayant préféré attendre la possibilité de venir recueillir son prix, il y aura donc deux remises de prix en 2021 !



5. Le bilan 2020 de l'Entraide

L'Entraide a, pour mémoire, été créée à l'initiative de notre Maire, **Thierry GRANTURCO**, en mars 2019 lors du premier confinement et avant même qu'il ne soit élu.

Plus d'une centaine de bénévoles s'étaient alors mobilisés pour porter assistance aux plus fragiles d'entre nous. Depuis lors, l'Entraide s'est constituée en association et est soutenue financièrement par la Mairie pour continuer ses actions.

- 4 déménagements effectués ;
- 9 dépannages télé et informatique réalisés ;
- 3 interventions urgentes après les inondations d'août ;
- plusieurs petits travaux effectués à domicile ;
- plus de 100 boîtes de Noël offertes aux plus démunis.

Le tout, totalement gratuitement.

L'Entraide, c'est les Villersois au service des Villersois.

N'hésitez pas à la contacter si besoin était au **0651 003726** ou par email sur **entraide.villers14@gmail.com** ou à en devenir membre pour, vous aussi, apporter votre contribution à cette initiative de solidarité locale.



En 2020, l'Entraide c'est ainsi :

- plus de 300 paniers solidaires distribués ;
- plus de 3500 masques en tissus confectionnés et distribués ;
- plus de 8000 attestations de déplacement distribuées ;
- des livraisons de médicaments jusqu'à 3 fois par semaine pendant les deux confinements ;



6. Karaté club de Villers : Flora et Nathan sont champions de e-karaté

Eric Dautrey, nouveau président du Karaté-club, a mis à l'honneur les deux jeunes karatékas du club, **Elora LIOT** et **Nathan DAUTREY**, tous deux âgés de 10 ans, pour leur excellent résultat dans la compétition de e-kata qui s'est déroulée le 10 janvier 2021. Ils se sont classés respectivement première et deuxième de leur catégorie.

« **J'ai l'immense plaisir et l'honneur de vous remettre cette récompense suite à la compétition du 10 janvier. C'est la récompense de votre travail et c'est une fierté pour nous parce que vous avez bien écouté tout ce qui vous a été enseigné et le résultat est là** » a déclaré le Président.

Ces médailles ont été remportées le 10 janvier, mais ce n'est que le 27 janvier que la récompense leur a été remise. Pour cause Elora LIOT, 9 ans, en pupille féminine, et Nathan DAUTREY, 10 ans, en pupille masculine, ont concouru pour la première fois en visioconférence, à cause du contexte de crise sanitaire.

Le principe était le suivant. « **On devait filmer les enfants en train de faire un kata** ». Cette vidéo a été transmise au Comité Départemental de Karaté. Sept arbitres ont pu visionner tous ensemble les vidéos. À l'issue de cela, le jury a émis deux notes :

une technique et une sportive. Le total de ces deux notes donnant un classement. Au sein du club de karaté, Elora LIOT termine première de sa catégorie et Nathan LAUTREY finit, lui, deuxième. « **Ce sont deux enfants qui ont un vrai potentiel** », insiste le Président.



7. Le Tennis Club de Villers poursuit ses activités

Le Tennis Club de Villers-sur-Mer, l'un des plus beaux clubs de la côte, homologué « Roland Garros » – rare distinction qui tient compte de la beauté du site, de la qualité des terrains et des performances sportives – est en pleine activité.

Dans le respect du protocole sanitaire, malgré le confinement et la période hivernale, l'école de Tennis, les stages et entraînements avec le **professeur Arnaud XAVIER**, continuent.

Toute l'année de nombreux stages de tennis pour tous les âges et tous les niveaux sont organisés. Chaque lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h, rendez-vous au club house pour les rencontres amicales Senior en simple et double. Vous trouverez toujours un partenaire de votre niveau

Confort et sensations garantis sur les 2 courts en terre battue synthétique.

Inscriptions soit sur *Ten'UP*, soit auprès du juge arbitre **Bruno BOUCHET** (06 8185 1771) ou à l'accueil du TCV.



8.AJV (Association des Jeunes Villersois): la marche

La marche, une section de l'AJV (Association des Jeunes Villersois) fait le bilan.

« Nous avons fait 26 sorties en 2020 malgré tout. Soit une distance de plus 330 km pour une moyenne de 13 km par jour » constate **Christian HODIESNE**, responsable de cette section. **« La rando la plus courte est de 7 km, et la plus longue 20 km environ. Nous avons eu en moyenne 12 participants. La rando avec le moins de monde était de 5 personnes et la plus importante était de 22 marcheurs »** ajoute-t-il.

De nouveaux adhérents ont rejoint le groupe, notamment après le forum des associations: **« Ils ont réussi à s'intégrer très vite sans difficulté avec les anciens du groupe. La bonne humeur de rigueur améliore l'intégration c'est certain »**.

Dans ce groupe il y a des Villersois d'origine, des nouveaux Villersois, des résidents secondaires et des amis marcheurs des Communes voisines (par ordre alphabétique: Auberville, Bénerville, Blonville, Caubourg, Deauville, Gonnaville, Honfleur, Houlgate, St Pierre Azif, Trouville et même de la région d'Orbec).

« Nous avons un effectif de 43 adhérents potentiels en 2020 avec des nouveaux extrêmement actifs ».

Une formule à la carte

Depuis septembre 2020, il existe une formule à la carte. Deux types de sorties sont proposées:

- une le samedi avec une distance de 10 km environ et un rythme plus calme;
- une autre le dimanche d'une distance de 15 à 20 km où le rythme est plus soutenu, soit un peu plus de 5 km/h.

Dans les deux cas, il y a une possibilité de co-voiturage. Les rendez-vous de départ sont toujours fixés au parking du restaurant du marais. Les horaires et les précisions sur chaque rando sont précisés par mail.

Les débutants sont accueillis, il suffit d'avoir de bonnes chaussures de marche, de prévoir une bouteille d'eau et quelques barres de céréales.

- Contact: 0622474192
Tarif: 20 € à l'année.



9. Le PNVB (Pôle Nautique Villers-Blonville)

Le PNVB (Pôle Nautique Villers-Blonville) a été créé en 2019. C'est le regroupement de l'association CNV (Cercle Nautique de Villers) et du BYC (Blonville Yacht Club).

« **Le but est de regrouper les deux associations pour mutualiser le matériel, pour simplifier l'organisation en interne et pouvoir créer deux pôles d'activité. Ces deux clubs ont initialement été créés par des passionnés en 1962** » explique Nicolas COLIBERT, chef de base.

Le Pôle Nautique de Villers Blonville est agréé par la Fédération Française de Voile et a reçu le label « *École de voile* », garant de la qualité de l'enseignement, de la qualité du matériel et de la sécurité.

Le chef de base et les moniteurs diplômés d'Etat vous accueillent une grande partie de l'année pour vous initier et vous faire progresser à votre rythme et selon vos objectifs.

Vous pourrez en fonction de la météo louer des paddles, des kayaks, des catamarans, participer à des stages de voile. Mais vous pourrez également pratiquer de la voile sportive, loisir ou bien faire du char à voile ! Rendez-vous au bout de la digue de Villers pour découvrir les plaisirs nautiques et partager leur passion de la mer.

De nouvelles activités ont été créées en 2021, comme le long-côte, sport santé et le Wingsurf !

A découvrir au fil des saisons

- **La voile loisirs.** Elle commence samedi 3 avril (à partir de 8 ans)
- **La voile sportive.** La voile sportive débutera le samedi 27 mars à 9h
- **Les stages.** Les stages de printemps débuteront le 19 avril à 14h
- **L'école de char à voile.** Les cours de char à voile sont donnés le week-end à Blonville ou à Villers (attention à bien demander où se trouve la séance)

Les cours sont donnés tout au long de l'année. **L'âge minimum est de 6 ans** (Toutefois, il est **impératif de savoir nager**).



Renseignements

Horaires et dates sur notre site internet <https://pnvb.fr/dates-char-a-voile/>



De nouveaux équipements en 2021 !

En 2021 le PNVB change les catamarans pour les enfants avec de nouveaux KL 10,5.

Au programme des nouveautés, du long-côte tous les samedis à partir du 17 avril et un dimanche sur deux à Blonville (début le 25 avril) de 11h à 12h. En juillet et août le mardi et le dimanche à Villers et le jeudi à Blonville.

« **Nous allons aussi faire des cours de Wing, un nouveau support de glisse, qui permet de voler au-dessus de l'eau, c'est un mélange entre le kitesurf et la planche à voile** » informe Nicolas COLIBERT, chef de base.



10. L'association "Théâtre et Compagnie" a de nombreux projets.

Malgré la crise sanitaire et les salles de spectacle fermées, la petite troupe "Théâtre et Compagnies" a joué en extérieur, lors du Marché de Noël. Une belle façon de présenter quelques extraits du "Père Noël est une ordure" une pièce revisitée par **Daisie FAYE**, Metteur en scène

Dès que les salles de spectacle réouvriront leurs portes, la pièce sera, cette fois, jouée en entier. Un casting bien choisi, avec **Gérard GIRARDI** dans le rôle du Père Noël, **Jocelyne ROUSSEAU** dans celui de Thérèse, **Michael KIEFFER** joue Pierre Morteze, **Michel MOULIN** incarne Katia, et enfin **Elizabeth LERENDU** qui est Zézette, sans oublier *M^{me} Preskovitch*, un rôle joué par **Daisie FAYE**.

D'autres projets

Le deuxième projet, "Rollon, la Belle et le WAX" un spectacle historique doublé d'un défilé de mode WAX, réunissant les adultes et les enfants du cours de l'association "Théâtre et Compagnies".

Le troisième projet se présente sous forme de coaching. « **Il s'agit d'une préparation au Grand Oral du Bac pour les élèves de Terminale** » explique Daisie FAYE.

C'est certain, Daisie FAYE a plus d'un tour dans sa malle à malices !

• Contact : 068891 2449



10



I I. L'Association Sportive Villers-Houlgate (ASVH - football) répond toujours présente pour ses licenciés, malgré la crise sanitaire

Le club de football de l'AS Villers-Houlgate (ASVH) était sur une dynamique à en faire pâlir plus d'un : **nombre de licenciés multiplié par 3 en 4 ans**, montées sportives de son équipe fanion mais aussi de ses équipes réserves, labels décernés par la Fédération Française de Football (FFF) pour la qualité de l'encadrement des équipes de jeunes et pour sa section football féminin, de plus en plus d'éducateurs diplômés, ...

Oui mais voilà, l'épidémie de coronavirus a fait son apparition en mars 2020 et a stoppé net les compétitions sportives. Malgré une courte parenthèse en septembre et octobre 2020, les équipes de l'ASVH ne pourront pas continuer leur ascension compte tenu de l'annulation des matches.

Ce n'est que partie remise !

Pendant ce temps-là, la Direction du club et les éducateurs se mobilisent pour continuer à développer le club en coulisses et pour proposer des entraînements attractifs aux jeunes licenciés.

En effet, depuis la reprise de la saison, hormis bien évidemment pendant le confinement strict décrété fin octobre, **les entraînements de nos équipes de jeunes ne se sont jamais arrêtés**. Malgré les restrictions, malgré l'interdiction de vestiaires et malgré le couvre-feu imposé à 18h. Beaucoup se seraient découragés ; pas les éducateurs de l'ASVH. Pour le plus grand plaisir des enfants !

En plus de cela, **un stage vacances a été organisé** lors de la première semaine du mois de mars. Au menu, du football, du



beach-soccer, du foot-golf, du street-foot et bien plus encore. Nos jeunes ont pu se retrouver, se dépenser et s'amuser. Un stage sera également proposé durant les vacances de Pâques. Les dates et le contenu seront communiqués prochainement.



En coulisses, il est également hors de question de ne rien faire et d'attendre. **La Direction multiplie les échanges, les réunions afin de se mettre en ordre de bataille pour que l'ASVH soit prête à performer lors de la reprise**. Performer administrativement, financièrement et sportivement. Car il est impossible de réaliser de grandes choses sur le terrain, si tout n'est pas géré comme il se doit dans les bureaux. Partie cachée de l'iceberg, ce travail est pourtant essentiel pour que l'ascension du club puisse continuer. Car les défis seront nombreux une fois la crise du coronavirus derrière nous.

Soyez-en-sûrs, les ambitions de l'ASVH sont intactes.

Que ce soit pour nos jeunes, nos seniors ou nos féminines, de beaux et grands défis nous attendent ces prochains mois. L'ASVH compte sur votre soutien et espère vous (re)voir nombreux dès que cela sera possible !

« **A très vite au bord des terrains** » comme on dit. □



Dossier n° 2

Vie communale: SPACE et les Comités citoyens

I. Présentation du SPACE

SPACE (pour *Sport, Plage, Animations, Culture et Equipements*) est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) dédié à la gestion des événements, des animations, du cinéma, du tennis, du *Villare*, du club de plage et des activités sportives en saison sous l'impulsion de la Mairie de Villers-sur-Mer.

Ces services étaient depuis 2017 délégués à la Société Publique Locale (SPL) InDeauville. Ils ont été rapatriés dans le giron des compétences de notre Ville après un round de négociations mené à pas de course par notre Maire.

SPACE est placé sous la Présidence de **Thierry GRANTURCO**, Maire de Villers-sur-Mer et la Direction Générale en a été confiée à **Fanny PAUWELS**.

Fanny PAUWELS

Xavier LE GUEVELLOU

Fabrice BLOT



Directrice générale

Villersoise depuis 25 ans, Fanny a été recrutée en 2011 en tant que Directrice de l'animation, avant de prendre le poste de Directrice de l'Office de Tourisme et d'Animation de Villers-sur-Mer en 2013.

Elle était depuis 2017 responsable du Pôle Animations et Sports *InDeauville* qui était en charge de l'organisation des animations et des équipements de loisirs de Villers.



Responsable Communication Adjoint de Direction

Arrivé en 2012 en tant que chargé de communication pour l'Office de Tourisme et d'Animation de Villers, Xavier a ensuite été le directeur des animations de 2014 à 2017.

Il était depuis 2017 coordinateur et responsable adjoint du Pôle Animations et Sports *InDeauville*.



Projectionniste

Fabrice est le projectionniste et agent d'accueil au cinéma depuis 1999. Il participe également à la programmation sous la supervision de la Direction Générale.

Polyvalent, Fabrice a exercé plusieurs métiers dans le commerce avant de trouver à Villers-sur-Mer une salle obscure qui n'attendait que lui.



Isabelle CHENEAU



Comptable

Isabelle est la comptable du *SPACE*. Amoureuse de Villers depuis 1971 et résidente depuis 1985, elle a en charge le suivi comptable de toutes les activités de l'EPIC.

Son expérience au sein de la municipalité de Villers, de l'Office de Tourisme jusqu'en 2017 et enfin au sein de la SPL In-Deauville jusqu'en décembre 2020 font d'Isabelle la plus ancienne membre de l'équipe !

Lucas DENIS



Chargé de mission événementiel

Lucas est chargé de mission événementiel à Villers depuis 2018. Après des études dans le management d'événement sportifs et des expériences sur le Tour de France et l'Euro 2016 de football, il prend place dans l'équipe animation en 2018 et évolue en binôme avec Laurie.

Ils ont ensemble en charge l'organisation opérationnelle des Événements et animations de Villers, sur et en dehors du terrain.

Alexis DE OLIVEIRA



Chargé d'accueil et d'expositions au Villare

Alexis est le dernier arrivé dans l'équipe. D'abord saisonnier polyvalent en 2019 au tennis, au cinéma et au *Villare*, il remplace Laurie au Villare en tant que chargé d'accueil et d'expositions au Villare depuis son transfert dans l'équipe d'animation.

En charge également des locations de salles, Il est à votre disposition au Villare pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner.



Sonia LOUBRY



Agent d'accueil commercial au tennis

Sonia est Agent d'accueil commercial au tennis. Amoureuse de Villers depuis 1989, elle a rejoint notre équipe en 2018 pour vous accueillir au sein du club house.

Sonia accueille le public, gère les réservations de courts et vous propose un service de bar et une boutique.

Laurie MARTINS



Chargée de mission événementiel

Laurie, employée à Villers depuis 2015 est chargée de mission événementielle après 4 ans au Villare.

Forte de son cursus dans le tourisme et son expérience dans l'organisation d'événements dans l'espace associatif et culturel de Villers, elle renforce l'équipe animation en 2019.

Elle forme aujourd'hui un binôme avec Lucas.

Arnaud XAVIER



Moniteur de tennis

Arnaud, Villersois de toujours depuis 1983 est notre moniteur pour l'école de tennis, mais également le responsable de la réfection et de l'entretien de nos courts de tennis.

Une passion pour le tennis qu'il aime à partager avec nos usagers.



2. Les comités citoyens

Thierry GRANTURCO, Maire de Villers, avait annoncé que des comités thématiques allaient être créés pour « nourrir nos réflexions et nos décisions et le travail du Conseil municipal ».

Trois comités avaient ainsi été créés : un Comité culture, un Comité sport et un Comité environnement et qualité de vie.



Le Comité « Culture »

La présidente, **Fabienne BICHET**, est directrice de casting. Elle a collaboré avec de grands cinéastes, tels que Roman Polanski, Philippe Lioret, Claude Lelouch, Thomas Gilou et beaucoup d'autres.

En concertation avec l'équipe municipale, ce Comité travaille notamment sur **la définition de la politique culturelle et patrimoniale**, la création, le montage et l'organisation d'événements et de manifestations culturels à Villers.

Interview de Fabienne BICHET, présidente du comité culture

- **Depuis combien de temps habitez-vous Villers ?**

- **FB :** Je vis en alternance entre Villers et Paris depuis 10 ans, je suis mariée et j'ai trois enfants. J'ai choisi cette Commune parce qu'elle est familiale. J'aime la simplicité et c'est une qualité que j'ai trouvée à Villers.

- **Quel est votre métier ?**

- **FB :** Je suis Directrice de casting. Mon métier consiste à choisir les acteurs au service d'un film et d'un réalisateur, d'assurer la cohérence d'une distribution, aussi bien pour le cinéma, le théâtre ou la télévision. Durant 25 ans j'ai recherché des talents pour Canal +, les miss météo, un certain nombre d'acteurs et de chroniqueurs. Mon expérience artistique m'a permis de tisser des liens privilégiés avec les artistes.

- **Votre actualité ?**

- **FB :** Je prépare les prochains épisodes de la série « Le crime lui va si bien » avec Claudia TAGBO. Ils seront diffusés sur

France 2. En parallèle, j'anime une réunion par semaine avec le Comité pour proposer aux élus une saison culturelle riche et diversifiée.

- **Que pensez-vous du comité Culture à Villers ?**

- **FB :** Je remercie Thierry GRANTURCO de m'avoir nommée à la présidence de ce Comité. Il y a une vraie cohésion d'équipe, des valeurs partagées et une envie sincère d'enrichir la vie culturelle de la Commune.

En ce qui concerne le Comité, il est d'une grande richesse, la majorité des disciplines artistiques y sont représentées.

- **Quels sont vos projets ?**

- **FB :** J'ai déjà organisé six groupes de travail, au sein du Comité culture, en fonction des compétences et appétences de chacun. Cela nous permet d'avancer sur les dossiers suivants :

- 1) programmation culturelle ;
- 2) parcours patrimoine
- 3) festivals de musique ;
- 4) expositions
- 5) événements littéraire ;
- 6) festival de Land Art.

Le Comité « Sport »

La nouvelle équipe municipale souhaite mener **une politique sportive forte et ambitieuse**, en y associant des citoyens au sein d'un Comité sport.

L'objectif est de développer aussi bien le sport-santé, que le sport loisirs et le sport de compétition.

Pour cela, un Comité sport a été créé, rassemblant de nombreux Villersois autour du Président, **Benoît TROUILLET**.



Interview de Benoît TROUILLET, président du Comité sport

- **Depuis combien de temps habitez-vous Villers?**
- **BT:** Je travaille à Villers depuis 21 ans, en qualité de chirurgien-dentiste. Mon cabinet est à proximité de la plage, j'apprécie le charme et la beauté du paysage.
- **Quel est votre métier?**
- **BT:** Je suis chirurgien-dentiste à Villers et j'enseigne l'odontologie depuis 5 ans, tous les vendredis après-midi, au CHU de Caen.
- **Quels sont vos loisirs?**
- **BT:** Sportif, j'ai joué au rugby pendant 20 ans. Je fais aussi du jogging, du foot avec

les vétérans, du triathlon et de la musculation.

- **Que pensez-vous du comité sportif à Villers?**
- **BT:** Je suis très heureux d'avoir été nommé à la présidence du comité sportif. Villers est une ville qui bouge depuis l'élection de la nouvelle équipe municipale. Valoriser les sportifs est une excellente idée. Le sport peut attirer du monde, et contribuer à la dynamique de la Commune.
- **Quels sont vos projets?**
- **BT:** J'aimerais créer une épreuve de "swim and run" l'été : nager 300 m, footing dans les terres, et re-nager. C'est une discipline qui existe en Suède, pas encore en France. Une autre idée, créer un club de rugby !

Le Comité « Environnement et bien-être »

Notre Ville dispose d'un patrimoine architectural et naturel exceptionnel. Il convient que le développement de Villers ne se fasse pas au détriment de notre environnement et du bien-être des Villersaises et des Villersois.

Un Comité citoyen traitant de ces questions a donc été créé, présidé par Jacques NOTTET.

Interview de Jacques NOTTET, président du Comité environnement et bien-être

- **Depuis combien de temps habitez-vous Villers?**
- **JN:** J'ai découvert Villers en 1974, quand j'ai connu mon épouse Catherine, originaire de Falaise, et résidant à Villers depuis deux générations. J'ai beaucoup apprécié la Commune, nous nous sommes installés en résidents secondaires dans un premier temps, puis en résidence principale en 2010.



- **Vous êtes bien impliqués dans le milieu associatif?**
- **JN:** Nous avons intégré plusieurs associations, dont le Comité de Jumelage de Villers, au sein duquel nous sommes toujours très actifs.
- **Quel était votre métier?**
- **JN:** Retraité depuis 10 ans, j'ai exercé des fonctions d'Ingénieur commercial pour la vente d'automobiles, puis de matériel de travaux publics et enfin de prestations informatiques.

